Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 9 Dhoulkâada 1446
7 Mai 2025

N° 74

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **3092**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3092**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **3093**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **3095**
Homologation de résolutions **3096**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3096**
Avis aux créanciers **3099**
Convocations
Sociétés anonymes **3099**
Sociétés à responsabilité limitée **3103**
Divers
Avis au public **3103**
Actes Administratifs
Avis au public **3105**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de la Caisse Nationale de Sécurités Sociales **3107**
Bilan de SICAV SECURITY **3112**
Bilan de Cap Oblig Sicav **3114**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société citoyenne

Le nom de la société à constituer : Société Citoyenne Régionale Agricole, Biologique Depienne.

Type de la société : Régionale.

Montant du capital souscrit de la société : 20.000 DT.

L'adresse prescrite du siège social : Rue le prince Abdelkader cité essaada el Fahs 1140.

Numéro téléphone : 95354857

- Sujet de la société : production agricole, biologique et industrie agroalimentaire.

- Durée de la société : 99 ans.

- Date et lieu de dépôt du projet de modèle d'acte constitutif : le 04/02/2025 au tribunal de première instance de Zaghouan sous le n°14/2025.

Le nombre d'actions à souscrire en numéraire et le montant à payer immédiatement : 50 actions pour lesquelles il y a 20.000 Dinars.

- Conditions liées à la répartition des excédents et à la formation de l'épargne dans le cas où la société réalise des bénéfices nets ou des excédents à la fin de chaque année comptable :

- 15% sont attribués sous la forme d'épargne obligatoire jusqu'à atteindre 50% du capital de la société.

- 20% sont consacrés aux activités sociales, culturelles, environnementales, sportives.

- Le reliquat des bénéfices et des excédents peut être réparti dans la limite d'un pourcentage n'excédant pas 35% par décision de l'assemblée générale.

L'excédent est utilisé pour développer les activités et les faire progresser au niveau régional.

Le nom de la banque dans laquelle les fonds de la souscription seront déposés : La Société Tunisienne De Banque (STB), Agence Zaghouan.

La période d'ouverture à la souscription : du 02/5/2025 au 20/5/2025, avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration du dit délai.

Mention des modalités et Lieu de convocation de l'assemblée générale constitutive : à la suite de la souscription Intégrale, l'assemblée générale constitutive est convoquée par la publication d'un avis au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux quotidiens.

La convocation sera aussi affichée au siège de gouvernorat de Zaghouan, au siège de municipalité d'el Fahs et municipalité Zaghouan, au siège de délégation d'el Fahs et délégation de Zaghouan.

Les personnes désirant participer à la constitution de la société déposent leurs demandes auprès des fondateurs de la société/ou à l'endroit désigné par eux à cet effet en remplissant un formulaire de participation disponible chez les fondateurs après avoir pris connaissance du projet de statut de la société. Les fondateurs : Wael Yahyaoui, Aid Chaieb, Youssef Slim, Mohamed Aidi, Jihed Hammami, Wisal Dridi.

2025R01202SODB1

Constitution d'une société communautaire

Nom : Société communautaire locale BIO.DO-MO

Type de société : locale

Adresse : Rue Goussa, Gourchia Amdoun

Montant du capital de souscription : 10.000 DT

Durée : 99 ans

Date de dépôt de statut de la société au tribunal de première instance de Béja le : 24/4/2025 sous le n° 33/2025

Nombre d'action à écrire et à payer en espèces et montant à payer immédiatement : 50 actions pour 200 dinars

Valeur nominale des quotas à émettre : 200 dinars par actions

Nom de la succursale de l'établissement bancaire dans lequel l'établissement bancaire dans lequel les fonds issus de la souscription serrant déposés : Banque National Agricole Agence Amdoun

Durée proposée pour la souscription du 05/05/2025 au 25/05/2025

Modalité d'Invitation à l'assemblée générale constitutive et le lieu de celle-ci suite à la souscription totale, la convocation de l'assemblée générale constitutive est convoquée en publiant une annonce au JORT et aux deux journaux quotidiens.

L'Invitation sera affichée au siège.

Les fondateurs :

Hajer Melki : CIN N°09471655

Mouna Melki : CIN N°09477131

Sami Daghbouji : CIN N°02321502

Awatef Jlassi : CIN N°04586690.

2025R01232SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société MICROCRED SA

Société anonyme de Droit Tunisien

Au capital de 12 000 000 DT

Siège social : 46 Rue Socrate, à la zone d'activités Kheireddine - 2015 El Kram

Identifiant Unique : 1314598/V

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 11 Avril 2025 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau - Tunis en date du 23/4/2025 sous le numéro 25801424 Quittance n°M03812 dont une copie a été déposée au registre national des entreprises le 29/4/2025 sous le numéro 202531770 il a été décidé ce qui suit :

- Désignation de la société ECC-MAZARS en qualité de Co-commissaire aux comptes pour un mandat de trois (3) ans qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

2025R01226SANB2

Lipp-Distribution SA

SA au capital de 21 470 860 DT

28 rue de L'Energie (8601) ZI La Charguia, 2035 Tunis - Carthage

Identifiant Unique : 0430038H

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 6 février 2025 (pv enregistré RF Charguia, le 21 avril 2025, n°25704404, quitt n°55914) a renouvelé la société DATN dans ses fonctions de commissaire aux comptes de la société pour une durée de trois ans devant se terminer avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026.

Un exemplaire du pv ci-dessus a été déposé au Registre National des Entreprises le 30 avril 2025 sous le n°202532004.

2025R01235SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE NEW VALUE ALUMINIUM "NEVALU"

SARL au capital social de 287598.678 dinars

Siège social : 3 Bis 3 Al Mahaba Sidi Rzig Mégrine 2033

Identifiant unique : 1704478HAM000

Suivant un procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 5 avril 2025 enregistré à la recette fiscal de Mégrine le 24/4/2025 sous le n°25702822 quittance n°M040096 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 02/5/2025 sous le n°202532563, il a été décidé ce qui suit :

1- Approbation de la cession des parts sociales entre associés.

2- Acceptation du nom commercial de la société.

2025R01257SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 16/4/2025 enregistré à la recette des finances Grombalia le 23/4/2025 sous le numéro M046355, Madame Rachida Eljemeli CIN numéro 01627555 vend l'ensemble du fonds de commerce nommé restaurant kinda constitué sur le local sis à la rue Elsselm Grombalia, avec ses éléments incorporels à monsieur Sami Bouras CIN numéro 06486352.

Les oppositions légales seront reçues à l'adresse de l'éditeur de contrats maître Walid Bouras à la Rue Mohammed V Grombalia Nabeul.

Un extrait de cette annonce a été publié aux quotidiens Echourouk et Le Quotidien du 3/5/2025.

2025R01225FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé daté du 25/10/2024 et enregistré à la recette des finances de Sbeïtla le 28/10/2024; selon quittance n°M070427 ; Mohammed EI-Mouldi Abbassi a vendu à Mohammed Tarek Saadouni ; la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à la croisée de rues : avenue La République et avenue AI-Andalus, Sbeïtla - Kasserine; avec ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT entre les mains du vendeur suscité.

Cette annonce est parue aux journaux AI-chourouk et Le Quotidien le 5/11/2024.

2025R01234FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 14/4/2025, enregistré à la recette des finances Ghomrassen le 15/4/2025 quittance n°M006865 n° d'enregistrement n°25200214 Mme Zaineb Achach demeurant à cité Elmozdalif Ghomrassen a vendu et cédé la totalité de son fonds de commerce de toutes activités commerciaux sis à rue de Tunis - Ghomrassen à Mr Taoufik Karoui demeurant à cité Eltaoufik - Ghomrassen avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être signifiée à Mr Taoufik Karoui à l'adresse du fonds de commerce susmentionnée dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT sous peine de nullité.

Le présent avis a également été publié aux quotidiens Achourouk et Le Quotidien du vendredi 25/4/2025.

MF : 1174217/L

CIN : 05072961

2025R01252FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de TABARKA le 22/4/2025 Quittance n°M019599 Monsieur Mondher ben Hedi HMISSI CIN 07752704 du 27/10/2000 a vendu à Mme Romana bent Tarchoun BALHAOUI CIN 02422955 du 18/7/2017 la totalité du fonds de commerce sis à la rue du peuple Tabarka enregistré au registre national des entreprises sous n°M1386683.

Les oppositions sont recevables dans un délai de 20 jours dès la publication de cette vente au JORT par l'acheteur à son domicile élu au cabinet Maître Salah HASNAOUI sis au 6 rue des Pêcheurs Tabarka.

Cette annonce a été publiée dans le quotidien «Essabah» le 01/5/2025.

2025R01258FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing du 23 avril 2025 à la municipalité de Wardanine, enregistré à la recette des finances de Wardanine le 25 avril 2025 quittance n°M010419 n° d'enregistrement 25200274, Mr Imed Hmad a vendu à Mme Amel Bousalem la totalité du fonds de commerce qui s'agit d'une boutique située à l'avenue Farhat Hached Wardanine ; les oppositions si elles ont lieu devront être déposées dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de l'acheteur et l'adresse indiquée ci-dessus du fonds de commerce sera le lieu de correspondance de ces oppositions.

Annonce publiée au journal Achourouk et le Quotidien du 4/5/2025.

2025S00570FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Rte Tunis Sfax le 28/4/2025, sous le n°25201786, quittance n°M051233, Mr. Hassein Chaker c.i.n 05320287 a cédé un fonds de commerce qui consiste en un café sis à la Rte Mahdia km 0.5 Sfax, à Mr Sami Haj Kacem cin 01237072.

Toute opposition doit être sous peine de nullité adressée à maître Fathi Jammoussi rue Hafouz imm Entilaka Sfax dans un délai ne dépassant pas vingt jours de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal "Essabah" du 1/5/2025 page 12.

2025X00583FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un CSSP enregistré à la recette des finances Gremda Sfax en date du 30/10/2024 quittance n°M102364 enregistrement n°24204687 Mr Nouri Fakfek titulaire de la CIN n°01140309 a vendu à Mr Abdesalem Sadouli titulaire de la CIN n°05993346, la totalité d'un fonds de commerce à usage vente pièces de rechange moto, et de carburant avec tous ses éléments corporels et incorporels ainsi que le droit au bail revenant de la location du lieu sis à la route Tbolbi km7 Gremda Sfax.

Les oppositions sont recevables entre les mains de l'acheteur du fonds de commerce Mr Abdesslem Sadouli à l'adresse du fonds de commerce sis à la route Tbolbi km7 Gremda Sfax dans un délai de 20 jours au maximum à partir de la date de publication de cette annonce au j.o.r.t. Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 3/5/2025.

2025X00584FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé légalisé en date du 29/4/2025, enregistré à la recette des finances Thyna Sfax le 30/4/2025 sous le n°25201021 et suivant un récépissé n°M031088, Mr Mounir Trabelsi, CIN n°08198476, sis à la route de Gabès km 7 cité ben Saida Sfax, a vendu à Mr Sadok Lefi, CIN n°05355846, sis à la route Menzel Chaker km4 Sfax, la totalité de son fonds de commerce situé à la route de Gabès km 9 entrée Elhageb Sfax, et exploité dans la vente de ferraille.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de Maître Djemal Abdessalem avocat à la cour de cassation 19 Avenue des Martyrs Immeuble Sfax 2000 dans un délai de 20 jours à dater de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis est paru dans les journaux «le Quotidien» p 16 et «Chourouk» p 26 en date du 01/5/2025.

2025X00586FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la Recette des Finances Douar Hicher le 2/02/2025 quittance n°M015342 enregistrement n°25200430, Mr Mohamed ben Ammar ben Ahmed Mehdwi titulaire de la CIN n° 08616406 a vendu à Mr Salem ben Salem ben Said titulaire de la CIN n°09146192 la totalité du fonds de commerce exploité pour l'activité de vente des fruits secs situé au croissement avenue Abou el Kacem Echebbi et avenue Khaled Iben Walid à Douar Hicher Manouba avec leurs éléments corporels et incorporels. Les oppositions devront être faites à l'adresse sus-indiquée dans un délai maximal de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien le 19/4/2025.

2025401490FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé rédigé par maître Houwayda Lahbibi en date du 11/4/2025 et enregistré à la recette des finances Sidi Hesine le 18/4/2025 sous le numéro 25201406, quittance n°M046799, Mr Aymen Ben Mohamed Ali Ben Ali Manai immatriculée au registre national des entreprises sous le numéro 1623528A a vendu la totalité du fonds de commerce sis au 02 Rue Farhat Hached Cité Bougatfa 2 Tunis à, usage de tout commerce à Mr Arbi Ben Hedi Ben Mohamed Abid. Les oppositions seront acceptées entre les mains de l'acquéreur à l'adresse du fonds vendu sis à 02 Rue Farhat Hached Cité Bougatfa 2 Tunis dans un délai de vingt jours de la date de publication au JORT de cette cession de fonds de commerce.

Cet avis a été publié au journal La Presse du 4/5/2025.

2025401492FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Menzeh 6 le 23/4/2025 quittance 059437, enregistrement n°25203228, la société Calimaro, S.A.RL. identifiant unique 0928122/ P, a cédé le fonds de commerce dénommé Aladin exploité en tant que café catégorie A, au n°1, rue Médina Radoua, Nasr 2, Ariana, à M. Sofiane Ben El Hédi Chebbah.

Les oppositions sont à adresser entre les mains de l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce situé au n°1, rue Médina Radoua, Cité Ennasr 2, Ariana.

Un avis similaire a été publié dans le journal Echourouk en date du 01/5/2025.

2025401500FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue Eljazira le 22/4/2025 N° d'enregistrement 25301158 Quittance n°M0282862 Mr Mohamed Ben Tawfik Kaderi titulaire de la CIN 06861126 a vendu le fonds de commerce situés 01, rue Kachla, boutique n°1 Tunisie, à Mr Bilel Kaderi CIN 06925207 avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront 01 rue Kachla boutique n°01 dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis.

Cette annonce a été publiée dans deux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 25 avril 2025.

2025401502FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 8/11/2024 et enregistré à la recette des finances Raoued en date du 19/11/2024 sous quittance n°M134266 enregistrement n°24206485, Mr Mohsen Ben Mostafa Ben Nasr ISMAIL a vendu à Mr Faouzi Ben Mohamed Khorchani Ben Khalifa KHORCHANI, Mr Najib Ben Abdeslam Ben Massoud REBAA et Mr Salem ben Mohamed Ben Salem ALJAN la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels sis au N°15 rue Hassan Ibn El Noeman petite Ariana 2083, exploité dans l'activité de Pizzeria et fast-food.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et «الشروق» en date du 6/3/2025.

Les oppositions éventuelles seront recevables entre les mains du vendeur à l'étude du rédacteur de l'acte, Maître YAHYAOUI Lazhar avocat auprès de la cour de cassation, sis au n°52 rue Pierre de Coubertin Tunis, dans un délai de vingt jours au maximum à partir de la parution du présent avis au J.O.R.T.

2025401506FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente inscrit à la recette des finances cité administrative Ariana le 30/4/2025 quittance n°M051709 sous n°25202644 (annonce du 3/5/2025 au journal Echourouk) Monsieur Mohamed ben Ali ben Amar Tabib a vendu à monsieur Nader ben Youssef ben Khalifa ben Yahya Zliaa la moitié de fonds de commerce exploités comme boulangerie (identifiant unique 00040778) cité à la route Jafar N°18 rue Ali Belhawene Ariana, les oppositions prévues seront reçues dans un délai de 20 jours dés la parution au JORT à l'adresse de maître Dbara Mohamed sis au 43 avenue Habib Thameur Ariana.

2025401507FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 27/6/2022, enregistré à la recette des finances de Houmt Souk Jerba le 22/9/2022 sous le n° d'enregistrement 22304162, quittance n°M083908, Madame Azouz Soulaf CIN n°05154006 a loué à Madame Abdeljlil Zouhour, CIN n°09146824, la totalité du fonds de commerce destiné Fabrications pains spéciaux et pâtisserie sis à rue Salah Ben Youssef Taourit Houmt Souk.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Madame Abdeljlil Zouhour et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 01/10/2022 au journal Achourouk.

2025R01233FCCC3

Location d'un local commercial

Par un contrat de location en date du 14 et 15/4/2025 légalisé à la municipalité d'Ezzahra, Mme Tijania Ejiidi C.I.N : 00157281, Mme Rim Ejiidi C.I.N : 05164053, Mme Olfa Ejiid C.I.N : 05432765 et Mme Nadia Ejiid C.I.N : 07014376, ont loué à Mr Mouhamed Ali Abderrahmen Ghrairi C.I.N : 09611868 le local commercial exploité pour un fonds de commerce, dans le cadre d'une société «MACHWIYET ECHIKH» société S.A.R.L en cours de constitution, le local situé à la route de Sousse km 12 Ezzahra 2034 Ben Arous.

Ce même avis a été publié au journal Al Chourouk du 5/5/2025.

2025R01262FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un groupement agricole

Selon l'assemblée générale datée le 22/12/2023 et selon reçu n°296 de gouvernorat de Béja il a été constitué un groupement agricole :

Nom de Groupement : Groupement de développement agricole Pêcheurs AMAL

Adresse : Délégation Béja - Sud

Zone d'intervention : Bou Teffaha.

Membres :

Président : Mr Badreddine Ajroudi

Trésorier : Abdelhak Abidi

Membre : Monjia Ghanmi.

2025R01229APSF1

Constitution d'une association sportive

Nom de l'association : Jeunesse Sportive d'El Kabaria.

Siège de l'association : 14, Rue du Prince Alay Mohamed El Karoui, El Wardia 2, El Kabaria, Tunis.

Président : Hammadi Alaoui

Membres :

Hammadi Alaoui : Président de l'association CIN : 00730580

Karim Saïdani : Vice-président CIN : 07011577

Mohamed Ali Mannaï : Secrétaire général CIN : 07146605

Rajeb Louberi : Trésorier CIN : 04464615

Objectifs : Former et encadrer les jeunes, développer leurs capacités physiques et techniques, et les élever aux plus hauts niveaux sportifs et moraux. L'association s'engage également à participer aux différentes compétitions sportives organisées sous la tutelle de la Fédération Tunisienne de Football.

Discipline : Football.

2025R01261APSF1

Approbation des états financiers pour l'année 2023 et élection des membres du syndic

Résidence La Princesse d'El Menzah

Jardin d'El Menzah 2 Mnihla Ariana

En vertu d'un PV de l'assemblée générale du 18 mai 2024 enregistré le 10 juin 2024 à la recette des finances de Cité Ettadhamen Ariana sous le n°24703954 quittance n°M058230 il a été approuvé les états financiers pour l'année 2023 et l'élection de Monsieur Mehdi Barguaoui président du syndic, Monsieur Mohammed Amine Charfeddine trésorier, Monsieur Ahmed Bouarada secrétaire général et Madame Neila Mani membre.

2024401643APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Essor Sportif de Mornag

Siège social : Centre Intégré de la Jeunesse et de l'Enfance à Mornag

Objectif : Constitution d'une association à vocation sportive et compétitive.

Buts :

- Former et encadrer la jeunesse, encourager et développer ses capacités physiques, techniques, et promouvoir des standards élevés en termes de valeurs sportives et morales.
- Participer aux différentes compétitions sportives sous la supervision de l'Union Sportive Universitaire de Volley-ball.

Membres :

Bayrim Bashir : Président de l'association

Jamal Abbas : Vice-président de l'association

Qassem Abbas : Secrétaire général

Amna Abbas : Trésorière

Hamza Bashir : Vice secrétaire général.

2025401491APSF1

Homologation de résolutions

Assemblée Générale du Syndicat de la Copropriété de la Résidence VIP

Date : 31 Août 2024

Présence : Maître Lazhar MOUSSA, Huissier de Justice

PV n°14200

Lors de l'Assemblée Générale du Syndicat de la Copropriété de la Résidence VIP, les décisions suivantes ont été prises :

Election des membres du bureau :

- Président : Monsieur Ouissem Hamila
- Trésorier : Monsieur Hamadi Hentati
- Secrétaire Générale : Madame Olfa Gannoun.

Décisions approuvées :

- Validation de la facture pour l'installation de caméras de surveillance au sein de la résidence.
- Approbation du nouveau règlement intérieur de la copropriété.
- Approbation du rapport moral et financier émis par la société Home in Tunisia.

Fait pour valoir ce que de droit.

2024S01168APSF2

Election d'un nouveau bureau syndicat

Des copropriétaires du complexe résidentiel "Panorama Nasr"

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 01/5/2024, enregistré le 14/6/2024 (quittance n°M091375 Enregistrement 2404838), le bureau du syndicat des copropriétaires du complexe résidentiel «Panorama Nasr» a été renouvelé et ce, par l'élection des nouveaux membres suivants : Président : Raoudha Kammoun, Trésorier : Karim Hassani, Membres : Inja Shili, Ahlem Bouaffoura, Raouia Bdioui, Amin Jenhani. Un quitus entier et définitif a été donné à l'ancien bureau - président et membres - pour la période de gestion allant du 01/12/2018 au 31/12/2023.

2024401601APSF2

Syndic de la Résidence Sultan, Rue Ibn Charaf - Alain Savary, Tunis

L'Assemblée Générale Extraordinaire du Syndicat de la Résidence Sultan s'est tenue le 04 avril 2025, conformément au procès-verbal enregistré auprès de la Recette des Finances de cité El Mahrajène Tunis, sous le numéro d'enregistrement 25701856 en date du 17 avril 2025.

L'assemblée a décidé ce qui suit :

1. La désignation de la société "F.E. Syndic Pro" en tant que président du Syndic de la Résidence Sultan pour une durée d'une année, avec délégation de tous les pouvoirs.
2. L'augmentation des cotisations de copropriété à 120 dinars pour les bureaux et à 100 dinars pour les locaux commerciaux à compter du 1er janvier 2025.
3. L'approbation du règlement de copropriété de la Résidence Sultan.

2025401504APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Des parts en copropriété dans une propriété immatriculée

Après réduction de 40 % de la mise à prix initial

Le saisissant : Banque Tuniso-libyenne (BTL) société Anonyme en la personne de son PDG représentant légal, immatriculée au registre de commerce n°B197871996 (anciennement), actuellement RNE n°0033272 D siège social situé à Immeuble BTL Boulevard de la terre - lot AFH E12-Centre Urbain Nord - Tunis.

Le saisi : 1- Société Hannibal Ascenseur, S.A.R.L en la personne de son représentant légal, immatriculée au registre de commerce n°B197871996 (anciennement), actuellement RNE n°1411982S, siège social au n°3 résidence Elbanafsaj 2063 Madina Jadida Ben Arous (débitrice initial)

2/ Nawfel ben Abd Ejlil Ben Ayed Gozzi, CIN n°04143782, demeurant au 03 rue 1001 cité Elizdihar Ben Arous (en tant que gérant en nature de débitrice initial)

L'avocat poursuivant : Maître Saloua Sfaxi Baccar, Avocate à la Cour de Cassation, sis au 23 bis rue de Marseille Tunis. MF : 7040911J .Tél / Fax : 71 245933.

Désignation de la propriété saisie : l'ensemble de 4326 parts en copropriété dans la propriété objet du titre foncier n°27100 Tunis (4326/26611 parts) dénommé "Qalaat AL-Jabali" sis à Machikhet Soliman, Gouvernorat Nabeul, au bord de la route régionale 43 km2, elle est représenté sous forme d'un terrain blanc.

Mise à prix : la valeur des parts en copropriété saisie estimée Après réduction de 40 % de la mise à prix désignée par ordonnance du président du tribunal de première instance de Grombalia en sa première audience du 14/4/2025 cinq cent soixante six mille cinq cent trente trois dinars et 826 millimes (566.533 ,826 dt) avec les excellent frais et honoraires d'avocat estimés à quatre mille six cent quatre vingt dix huit dinars et 096 millimes (4.698 ,096 d).

Date et lieu de l'enchère : le Lundi 16 juin 2025 devant la chambre des criées du Tribunal de première Instance de Grombalia, situé à l'avenue Habib Bourguiba Grombalia 8030.

Visite de l'immeuble : toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocate poursuivante ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe de la chambre des criées du Tribunal de première Instance de Grombalia.

Observations : La participation aux enchères n'est possible que par la voie d'un avocat et qu'après consignation du 1/3 de la mise à prix estimée à 566.533 ,826 dt après réduction de 40% et sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

- Les étrangers doivent se munir d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2025R01256VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

(Suite à la réduction de la mise à prix)

Partie poursuivante : Société star plus de commerce, SARL, identifiant unique RNE est 965730S K en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social, est situé à la Route de Monastir 4070 Msaken, (gouvernorat de Sousse).

Partie saisie : Kamel Ben Mohamed Gannouni, titulaire de la carte d'identité n°04098722, et demeurant à l'avenue Habib Bourguiba Moknine.

Avocat poursuivant : Maître Randa Braham, n°11 rue 3 août Trocadéro sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du bien nommé «skander» objet du titre foncier n°31515 Monastir d'une superficie de 17 m² sis à l'avenue Habib Bourguiba Moknine (Monastir).

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 51.000.000, après le rabais de (40%), prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi 28/5/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de monastir.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9 H à 17 H.

2025R01259VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie exécutoire immobilière

Cabinet maître Akchi Bouzid

Avocat à la cassation immeuble

Habib Bourguiba bureau 115 Sidi Bouzid

Tél : 76 624 210

Le créancier saisissant : Aicha Aloui, sis cité Ouled Chalbi à coté de lycée el Imtiez Sidi Bouzid, son domicile élu le cabinet de son avocat maître Bouzid El Akchi avocat à la cassation immeuble Habib Bourguiba bureau 115 Sidi Bouzid.

Le saisi : Mohamed ben Belkassem ben Mohamed Lafrej Aouled Si Ali, sis à Elfaied Sidi Bouzid.

L'avocat poursuivant : Maître Bouzid El Akchi, sis à immeuble Debbech av Habib Bourguiba Sidi Bouzid.

Immeuble saisi :

L'immeuble Saisi est une partie d'un lot de terrain à vocation agricole consistant en la parcelle dit «rass ennegha» inscrite au titre foncier sous le numéro 13235 Sidi Bouzid sis à la délégation de Faied Sidi Bouzid d'une superficie de 7637.75 m², qui consiste en un terrain agricole planté d'oliviers, amandiers de grandes tailles et quelques plantes des figuiers.

Date et lieu de l'adjudication :

L'adjudication de l'immeuble aura lieu à la chambre des ventes immobilières au tribunal de 1ère instance de Sidi Bouzid et ce le lundi (02/06/2025) à 09 heures du matin.

Les conditions dans lesquelles l'immeuble peut être visité :

Toute la semaine (heure administrative) pour prendre communication du cahier des charges contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Sidi Bouzid ou l'avocat poursuivant Maître Bouzid El Akchi, sis à immeuble Debbech av Habib Bourguiba Sidi Bouzid.

2025R01286VEPA1

Vente aux enchères publiques

La partie poursuivante :

Société MBG, représentée par son représentant légal, société anonyme, inscrite au registre de commerce au tribunal de première instance Ben Arous sous le numéro B118822003, son siège à la route principale n°1 km 12 Ezzahra.

La partie saisie :

Société IMMOBILIER REVIVA GREEN PARK, représentée par son représentant légal, société à responsabilité limitée, inscrite au registre de commerce au tribunal de première instance Sousse sous le numéro B0972642013, MF 12936061/PM/000, son siège à la rue Rue Jawharat Al Sahel, Immeuble Ghannouchi, Khezama, Gharbïa, Sousse, son centre.

L'avocat poursuivant :

Maître Ahmed Ennouri, avocat à la cour de cassation, 27 rue Habib Achour immeuble Anis Sfax.

(MF : 1049238Q).

Désignation de l'immeuble saisi, telle que défini dans le cahier des charges :

Tout l'appartement marin (bungalow) situé à Awled Azzedine Kerkena Sfax composé de deux étages, RDC et premier étage dans l'axé est par un escalier intérieur dans le RDC. Le RDC a une entrée ouest par le quel est l'entrée à l'immeuble, où il existe un jardin d'une superficie de 70 m² dans lequel il y a une implantation simple et un passage de pierre

artisanale, à l'intérieur existe un salon ouvert sur une cuisine et une SDB où il y a une douche, water, et un lave main se trouve à la terre, et dans ce salon se trouve une porte qui s'ouvre sur un espace où il apparaît qu'il est programmé pour la construction d'une piscine qui n'été pas faite et maintenant il est couvert en ciment, et la surface de cet espace extérieure est environ 40m², les équipements de RDC sont incomplètes, le Bardage en plâtre du plafond du salon est incomplet et il n'existe pas d'équipements électriques ou sanitaire dans l'espace programmé comme cuisine et il est juste un espace non autre. Le premier étage contient une réception, 2 chambres la première son ouverture est et à une porte qui ouvre sur un balcon dans et la deuxième chambre à une fenêtre Surplombant sur le jardin ouest et la réception à une façade en vert Surplombant sur le jardin ouest - la superficie de chaque étage est 40m² et la superficie couverte des deux étages environ 80m² - l'état général de cet appartement est moyen et ses équipements électriques et sanitaires sont incomplète et aussi les escaliers sont toujours en ciment non reveté, l'immeuble est limité au nord est sud et ouest. La saisie englobe les parties communes de jardins, buvette, piscine, et les entrées de l'immeuble saisie où il existe une grande porte privée pour tous le complexe construit sur l'immeuble de la partie qu'est loin du goudronné environ 1.5 km.

Mise à prix :

Quatre vingt dix huit mille et neuf cent quarante dinars (98.940.000DT) après réduction de 40% outre les frais annoncée le jour de l'enchère.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax, le vingt six Mai deux mille vingt cinq (26/5/2025) à partir de 9Hdu matin et suivant.

Participation aux enchères, visite et constat de l'immeuble :

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

Pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation du gouverneur. La visite et le constat de l'immeuble se fait tous les jours.

La consultation du cahier des charges se fait à l'horaire du travail administratif à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Ahmed Ennouri, avocat à la cour de cassation, 27 rue Habib Achour immeuble Anis Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance Sfax où il est déposé le cahier des charges.

2025X00582VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Imed Ben Khamsa

Avocat prés la cour de cassation

01 rue Fatma Fehria mutuelle ville 1082

71.792.328 / 56.312.111

Le poursuivant : Mr. Ayoub Ben Ali Ben Abdallah Jouini, travailleur journalier, domicilié à 11 rue Abdelhalim Hafez Tataouine.

La partie saisie : Amel bent Abdessalem ben Amor Mejri Ep Haikel Abidi, femme au foyer, domiciliée au 35 rue Ibn Khaldoun Denden Manouba.

Avocat poursuivant : Maître Imed ben Khamsa Avocat prés la cassation demeurant au 01 rue Fatma Fehria mutuelle ville 1082.

Objet de la vente :

Il s'agit de la propriété inscrite au registre foncier n°6070 à Manouba dénommée «Joffre fifi», d'une superficie de 176.5 m². Construite sur un seul niveau (rez-de-chaussée), elle comprend un logement et un studio, situés au numéro 35 rue Ibn Khaldoun, Denden, gouvernorat de Manouba.

Le Rez-de-chaussée : donnant sur la rue principale, une porte en fer donne accès à un couloir menant à :

Entrée principale desservant un salon / séjour / Trois chambres (3) / salle d'eau avec sol en carrelage céramique et murs en faïence / Cuisine avec sol en carrelage céramique et murs en faïence / Hall avec murs en faïence / Salle d'eau avec sol en carrelage céramique et murs en faïence / Hall extérieur carrelé en faïence / Cellier sous escalier/ Escalier donnant accès à la terrasse / Accès indépendant au studio

Le Studio : Comprend une pièce principale avec sol en parterre. Coin cuisine / Salle d'eau avec douche carrelée en faïence : Le studio est actuellement loué pour un loyer mensuel de 400.000dt (quatre cent dinars)

Mise à prix : La mise à prix a été fixée à 165265.951 dt (cent soixante cinq mille deux cent soixante cinq dinars, neuf cent cinquante et un millimes). Outre les frais qui seront arrêtés le jour de l'audience soit le 04 juin 2025.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aux enchères publiques se fera le quatre juin deux mille vingt cinq (4/6/2025) à partir de 9h du matin devant la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Manouba route Mateur km 07 Manouba 2010.

Visite et constat des lieux : L'immeuble objet de la vente peut être visité tous les jours durant les horaires du travail.

Pour tout renseignement, il convient de consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Manouba ou à l'étude de Maître Imed Ben Khamsa sise au 01 rue Fatma Fehri mutuelle ville 1082.

Participation à la vente : Tout participant doit se prévaloir d'une attestation de consignation du tiers de la mise à prix et doit intervenir par la constitution d'un avocat.

NB : Pour la participation à la surenchère et outre la consignation du 1/3 de la mise à prix, les étrangers doivent se munir de l'autorisation de Mr Le Gouverneur.

2025401495VEPA1

Vente d'un immeuble aux enchères publiques

Partie poursuivante : BH Recouvrement (ex société générale de recouvrement de créances) SA représentée par son directeur général demeurant à son siège sis 67 rue Alain Savary cité jardins 2 immeuble B inscrite au RNE à Tunis sous le n°0788628 G, en qualité de créancier nanti.

L'Avocat poursuivant : Maître AISSAOUI Abdelaziz, Avocat à la cour de cassation demeurant à l'avenue Med Salah Belhadj Résidence Le Printemps Bloc B RDC Ariana 2080

Partie saisie : Mohamed Islam Ben Najib Ben Hussein Chabane, titulaire de la carte d'identité nationale n°05843498, de nationalité tunisienne, profession : gérant de société, domicilié à l'avenue Mohamed Ali, quartier Manara, Teboulbou, Gabès, en tant que tiers détenteur du bien immobilier hypothéqué

Propriété saisie : L'ensemble des parts indivises du débiteur, évalué à 80000/352737, sur le bien immobilier dénommé "Hadia", objet du titre foncier n°10033 Gabès, terrain agricole situé à la délégation de Teboulbou, gouvernorat de Gabès, composé d'une parcelle exploitée en agriculture irriguée, et une partie de celle-ci pouvant être utilisée pour la construction, car elle se situe dans une zone bénéficiant d'avantages fiscaux réservés aux usines. La parcelle a une forme irrégulière et contient dans le coin sud-ouest une partie clôturée à l'intérieur de l'usine de carrelage voisine, ainsi que deux habitations agricoles anciennes, deux écuries, un bassin d'eau et un puits profond, qui ne sont plus utilisés, ainsi qu'un chemin d'accès. La partie centrale est occupée par des oliviers de petite taille, tandis que le reste est une terre nue située à l'est de la route nationale n°1 reliant Gabès à Médenine, secteur Teboulbou, délégation de Gabès Sud, gouvernorat de Gabès, correspondant à la parcelle n°58 du plan de cadastre de la région.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à Trois cent soixante seize mille six cent soixante sept dinars et cent quatre vingt quatorze millimes (376.667,194 D), Frais et Honoraires d'avocat en sus.

Date et lieu de l'adjudication : le lundi 02 Juin 2025 à partir de 9 heures devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Gabès.

La visite de la propriété peut avoir lieu tous les jours de la semaine.

2025401496VEPA1

Vente d'un immeuble aux enchères publiques

Partie poursuivante : BH Recouvrement (ex société générale de recouvrement de créances) SA représentée par son directeur général demeurant à son siège sis au 67 rue Alain Savary cité jardins 2 immeuble B inscrite au RNE à Tunis sous le n°0788628 G, en qualité de créancier nanti

L'Avocat poursuivant : Maître AISSAOUI Abdelaziz, Avocat à la cour de cassation demeurant à l'avenue Med Salah Belhadj Résidence Le Printemps Bloc B RDC Ariana 2080

Partie saisie :

- Ayâ Ben Najib Ben Hussein Ben Ali Chabane, de nationalité tunisienne, étudiante, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 05858443, délivrée le 7/9/2007, résident à la rue Mohamed Ali, Manara, Teblbo, Gabès.

- Ibtihâl Ben Najib Ben Hussein Ben Ali Chabane, de nationalité tunisienne, étudiante, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 08828651, délivrée le 23/9/2005, résident à la rue Mohamed Ali, Manara, Teblbo, Gabès.

- Imane Ben Najib Ben Hussein Ben Ali Chabane, de nationalité tunisienne, étudiante, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 05887400, délivrée le 10/8/2005, résident à la rue Mohamed Ali, Manara, Teblbo, Gabès.

Propriété saisie : Toutes les parts de la partie saisie dans le bien immobilier leur appartenant, dénommé "Al-Mustaqbal", inscrit au registre foncier sous le numéro 24518 Gabès, une parcelle de terrain agricole située à la localité Teboulbou, gouvernorat de Gabès. Ce terrain, autrefois utilisé pour l'agriculture, est aujourd'hui abandonné et couvert d'herbes naturelles, avec un sol argileux et quelques palmiers laissés à l'abandon. Sa forme est irrégulière et il se trouve à l'ouest de la route nationale n°1 reliant Gabès à Médenine. La longueur de son côté sud est de 147,19 mètres, son côté Est où se trouve une fosse et après la RN 1 mesure 101,36 mètres, suivi d'une déviation partielle sur 71,02 mètres, son côté nord mesure 137,39 mètres et son côté ouest mesure 129,76 mètres. Sa superficie est de 21 455 m², soit 02 hectares, 14 ares et 55 centiares. Elle correspond à la parcelle numéro 121 sur le plan cadastral de la région.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à un million soixante douze mille sept cent cinquante dinars (643 650,000 D) Frais et Honoraires d'avocat en sus.

Date et lieu de l'adjudication : le lundi 02 Juin 2025 à partir de 9 heures devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Gabès.

La visite de la propriété peut avoir lieu tous les jours de la semaine.

2025401497VEPA1

Avis aux créanciers

Liquidation

Conformément à la requête n°82509 émise par le Tribunal de Première Instance de Grombalia en date du 24 mars 2024, Madame Hanene Hammami a été désignée en qualité de liquidatrice des biens communs appartenant à Madame Monica Margarite Chalek et Monsieur Othmen Ibn Haj Othmen. Les créanciers sont priés de présenter leurs titres de créance auprès du liquidateur, à son cabinet situé rue d'Oran, zone industrielle ben Arous (ou boite postale N°64 ben Arous) (tél 29381523).

2025R01255VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation

SOTULIN SA

Siège social : 12 Avenue les Iles de Rhodes Résidence ZARRAD Bureau A31 Lac 2 Tunis 1053

Au capital de 930.000 Dinars

MF : 1058353TAM000

RC : B2447412008

CNSS : 285307-30

Messieurs les actionnaires de la Société SO.TU.LIN SA sont

convoqués pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 16 Juin 2025 à 10h du matin au siège social de la société sise au 12 Rue les îles de Rhodes les Jardins du Lac II Résidence Zarrad Bureau A 31 Tunis, et ceux à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion sur l'exercice 2024 ;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024 ;

3. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2024;

4. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des Sociétés commerciales ;

5. Affectation du résultat;

6. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2024 ;

7. Fixation du montant de jetons de présence pour l'exercice 2024.

2025R01231SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD

«MPBS»

SA au capital de 20 668 860 Dinars

Siège social : Route de Gabès Km 1,5 - Sfax

Matricule Fiscal : 11599F/A/M/000

RC : B1134551997

Les actionnaires de la société "MPBS" sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, pour le samedi 14 Juin 2025 à 11h, au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'entreprise «IACE» section Sfax ; sis à la route de Gremda Km 4,5 - Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société «MPBS» et du groupe «MPBS» de l'exercice 2024;

2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la Société « MPBS» et du groupe «MPBS» de l'exercice 2024

3. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2024 ;

4. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2024 et distribution de dividendes ;

6. Approbation des conventions mentionnées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales relatives à l'exercice 2024 ;

7. Quitus aux membres du conseil d'Administration ;

8. Fixation du montant des Jetons de présence ; Et

9. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société 30 jours avant la date de la réunion.

2025R01253SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD

«MPBS»

SA au capital de 20 668 860 Dinars

Siège social : Route de Gabès Km 1,5 - Sfax

Matricule fiscal : 11599F/A/M/000

RC : B1134551997

Les actionnaires de la société "MPBS" sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire, pour le samedi 14 Juin 2025 à 12h 30 mn, au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'entreprise «IACE» section Sfax ; sis à la route de Gremda Km 4,5- Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration de la société «MPBS» sur l'opération de SPLIT ;

2- Approbation de l'opération de SPLIT ramenant la valeur nominale des actions «MPBS» de 2 dinars à 1 dinar ;

3- Modification corrélative des statuts ;

4- Pouvoirs pour formalités.

2025R01254SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

Société Clinique Echifa

Société anonyme

Au capital : 1125 530 000 dinars

Situés à la cité administrative de Kasserine

Numéro de registre du commerce : B115061996

Numéro d'Identification fiscale : 527532 ZAM 000

Mesdames et Messieurs, les actionnaires de la Société Clinique Echifa sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire pour l'année 2021, qui se tiendra le vendredi 30 mai 2025, à 10h, à l'Immeuble Salim, rue Euro, Lac de berge 2, Tunis, pour examiner l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la date de l'assemblée générale et des modalités de sa convocation.

2- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2021.

3- Lecture et approbation des rapports des commissaires aux comptes et des états financiers relatifs à l'exercice 2021.

4- Affectation des résultats relatifs à l'exercice 2021

5- Décharge aux membres du conseil d'administration.

6- Déterminer la valeur des récompenses de présence.

7- Pouvoirs.

2025R01260SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société M-PACK

Société anonyme

Au capital de 3.160.000 DT

Siège social : Zone Industrielle Boutefeha - Béja

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 1541546Y

Les actionnaires de la société anonyme dite M-PACK.SA, sont convoqués en assemblée générale ordinaire le vendredi 9 mai 2025 à 10 heures au siège social de la CDC Gestion à la Résidence LAKEO, Rue Lac Michigan, Les Berges du Lac1, 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entériner le retard enregistré dans la tenue et le mode de convocation de l'assemblée générale appelée à statuer sur les états financiers de 2022

2- Approbation des états financiers et du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022,

3- Approbation des conventions prévues par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

4- Quitus aux administrateurs,

5- Affectation des résultats,

6- Renouvellement du mandat des administrateurs

7- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

8- Pouvoir pour formalités.

2025R01272SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société CAVEO AUTOMOTIVE TUNISIA

Société anonyme

Capital social : 75 000 000 Dinars Tunisiens

Siège social : Zone Industrielle bordj Cedria - 2050 Hammam-Lif - Tunis

Identifiant unique : 0012628X

Messieurs les actionnaires de la société CAVEO AUTOMOTIVE TUNISIA SA sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Jeudi 22 Mai 2025 à 11 heures, au siège de la société sise à la Z.I de Bordj Cedria, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2024 ainsi que des Etats financiers Individuels du même exercice;

2. Lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2024;

3. Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers Individuels de l'exercice 2024 ;

4. Lecture du Rapport de gestion du Caveo Automotive Tunisia et du Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2024 ainsi que des Etats Financiers Consolidés de ce même exercice;

5. Approbation du Rapport de Gestion du Caveo Automotive Tunisia et des Etats Financiers Consolidés relatifs à l'exercice 2024;

6. Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2024;

7. Jetons de présence au titre de l'exercice 2024 ;

8. Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

9. Mandat des administrateurs.

2025R01273SANB3

SOCIETE FOUNDERS CAPITAL PARTNERS, S.A

Siège social : GP1 Km 12, Ezzahra

Capital social : 821 000 000 Dinars

Identifiant Unique : 1062980W

Sur décision du Conseil d'Administration réuni le 23/04/2025, les actionnaires de la Société FOUNDERS CAPITAL PARTNERS, S.A sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui sera tenue le mercredi 11/6/2025 à 14H00 au siège social de la Société sis au GP1 Km 12 Ezzahra (Siège de POULINA GROUP HOLDING), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société, au 31/12/2024.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société, au titre de l'exercice 2024.

3) Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif aux états financiers de la société, au 31/12/2024.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2024.

5) Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation du résultat de l'exercice 2024 et distribution des dividendes.

7) Fixation des jetons de présence des Administrateurs pour l'exercice 2024.

8) Quitus aux membres du Conseil d'Administration.

9) Information de l'Assemblée Générale Ordinaire conformément aux articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales.

10) Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les documents destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle seront tenus à la disposition des actionnaires, durant le délai légal, au siège social de la société.

2025R01279SANB3

SOCIETE POULINA GROUP HOLDING, S.A

Siège social : GP1 Km 12, Ezzahra

Capital social : 180 003 600 Dinars

Identifiant Unique : 1058891R

Suite à la décision du Conseil d'Administration réuni le 23/04/2025, les actionnaires de la Société POULINA GROUP HOLDING, S.A sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle aura lieu le mercredi 11/6/2025 à 10H30 au siège social de la Société sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers individuels de la société POULINA GROUP HOLDING au 31/12/2024.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société POULINA GROUP HOLDING au titre de l'exercice 2024.

3) Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers individuels, de la société POULINA GROUP HOLDING, au 31/12/2024.

4) Examen des états financiers consolidés du groupe POULINA au 31/12/2024.

5) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion du groupe POULINA ainsi que du reporting ESG, au titre de l'exercice 2024.

6) Lecture du rapport général des commissaires aux comptes afférent aux états financiers consolidés, du groupe POULINA, au 31/12/2024.

7) Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

8) Approbation du rapport de gestion et des états financiers individuels relatifs à l'exercice 2024.

9) Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés, du groupe POULINA, relatifs à l'exercice 2024.

10) Affectation du résultat de la société PGH au titre de l'exercice 2024 et distribution des dividendes.

11) Fixation des jetons de présence des Administrateurs pour l'exercice 2024.

12) Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2024.

13) Quitus aux membres du Conseil d'Administration.

14) Franchissement de seuil.

15) Information de l'Assemblée Générale Ordinaire conformément aux articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales.

16) Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les documents destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle seront tenus à la disposition des actionnaires, durant le délai légal, au siège social de la société.

2025R01280SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE UNION DES BRIQUETERIES DU SUD

Route de Bengardene Km 2 Médenine 4100

Matricule fiscal : 1251162W

N°affiliation CNSS : 322-526-01

Messieurs les Actionnaires de la Société Union des Briqueteries du Sud sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le vendredi 30 mai 2025 à partir de dix heures de matin au siège de la société sis à Route de Bengardene km2, Médenine, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen de la situation de la société suivant les exigences de l'article 388 de code des sociétés commerciales.

2- Approbation s'il s'avère nécessaire sur l'augmentation du capital puis sa réduction en vu d'absorber une partie des déficits cumulés.

2025401498SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société WEST PHARMA S.A

Société anonyme

Au capital de 2.600.000 DT

Siège social : Z.I Medjez El Beb - 9070 Béja

Identifiant unique : 0930311N

L'assemblée Générale Extraordinaire est convoquée pour le 31 Mai 2025 à 10h sis au 12 ter Rue Imem Mouslem Menzah 4 - 1004 Tunis -Tunisie au à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire ;

- Autorisation de l'opération d'augmentation de capital en numéraire et fixation de ses modalités de réalisation;

- Délégation au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital conformément aux modalités arrêtées par l'AGE, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts ;

- Pouvoirs pour formalités.

2025401501SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Développement Agricole (SDA)

"HENCHIR AYED"

Société anonyme

Au capital social de 730.000 dinars

Siège social : 4, Rue Hassen Ibn Noomane 1002 - Tunis - Belvédère

Identifiant Unique : 1637475 C

Messieurs les actionnaires de la société anonyme, société de développement agricole (SDA) "HENCHIR AYED" sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui aura lieu le Mardi 03 juin 2025 à 9 h 30 heures au siège social de la société, 4, Rue Hassen Ibn NOOMANE - 1002 Tunis - Belvédère, à l'effet de débattre et délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration du 29 avril 2025 relatif à l'exercice arrêté au 31/12/2024 ;

2- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2024 ;

3- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2024 ;

4- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2024;

5- Affectation des résultats arrêtés au 31/12/2024;

6- Fixation du montant des jetons de présences alloués aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2024 ;

7- Ratification de la nomination d'un membre du conseil d'administration de la société ;

8- Pouvoir au représentant légal de la société pour effectuer les différentes formalités de dépôts et de publication.

2025401508SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE GENERALE ENTREPRISE DE BATIMENTS

Société anonyme

Au capital de 250.000,000

Siège social : Z.I. Bir Kassaa - Rte Naassen - 2013 - Ben Arous

M.F : 0002771/Y/A/M/000

R.N.E : 0002771Y

Messieurs les actionnaires de la société «Générale Entreprise de Bâtiment» société anonyme.

Nous avons le plaisir de vous inviter à assister à une assemblée extraordinaire, qui aura lieu le mardi 03 juin 2025 à 15h à l'adresse suivante : 03 bis, rue du Pakistan, Mongil Radés, afin d'examiner l'ordre du jour suivant :

1. Informer Messieurs les actionnaires du décès de :

- Feu Habib Chelly, détenteur de 30 % des actions de la société.

- Feu Taoufik Kilani, détenteur de 20 % des actions de la société.

- Feue Naila Kilani, détentrice de 10 % des actions de la société.

2. Répartition des parts entre les héritiers ayants droit conformément aux actes de décès et aux partages successoraux des défunts;

3. Mise à jour de la liste des actionnaires après la répartition des parts.

4. Election des membres du conseil d'administration.

5. Election d'un président directeur général.

6. Approbation de la nomination d'un commissaire aux comptes pour les années 2016-2024.

7. Présentation de la situation financière de la société au 31-12-2024 et rapport de gestion pour les années 2016-2024.

8. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour les années 2016-2024.

9. Approbation des états financiers pour la période 2016 à 2024.

10. Quitus au directeur général pour la période 2016-2024.

11. Approbation de la mise en œuvre de la résolution n°3 de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 21-9-2015, enregistrée sous le numéro 15501009, reçu n°M018045 au bureau des finances de Bir Kassaa en date du 01-10-2015, stipulant la vente du terrain.

12. Octroi d'un mandat général à Monsieur Sami Chelly pour accomplir toutes les démarches légales de vente du terrain susmentionné au montant convenu lors de cette assemblée, après examen des propositions et règlement de toutes les dettes de la société, y compris :

- Les organismes de l'Etat (Recette des finances - Caisse Nationale de Sécurité, Sociale - G.M.G)

- Les banques (Société Tunisienne de Banque - Amen Bank)

- Les fournisseurs

- Le paiement de toutes les dépenses en découlant.

13. Questions diverses.

Liste des actionnaires et des héritiers ayants droit :

- Radhia Boussetta (veuve de Habib Chelly - actionnaire et héritière)

- Hallouma Ahlam Chelly (épouse de Kilani - héritière)

- Refki Chelly (actionnaire et héritier)

- Elyes Chelly (actionnaire et héritier)

- Sami Chelly (actionnaire et héritier)

- Sahla Kilani (héritière de Taoufik et Naila Kilani)

- Mohamed El-Afif Kilani (héritier)

- Salah Eddine Kilani (héritier)

- Slim Kilani (héritier)

- Aziz Ben Karim Kilani (héritier)

- Kenza Bent Karim Kilani (héritière)

- Sonia Gueddas (veuve de Karim Kilani - héritière).

Remarques :

- Il est prié à tous les héritiers ayants droit de présenter l'acte de décès accompagné de l'acte de partage successoral aux notaires lors de l'appel de la liste de présence avant le début de cette Assemble Générale extraordinaire pour vérification du quorum légal.

- La présence de tous les actionnaires et ayants droit est indispensable. En cas d'empêchement, une procuration légale peut être donnée pour se faire représenter à cette assemblée.

Veuillez recevoir l'expression de nos salutations distinguées.

2025401509SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

«KOMAX TESTING TUNISIA»

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 366 000 Dinars

Siège social : 16 Rue de l'énergie solaire Zone industrielle Charguia I

M.F : 1085608/B/A/M/000

N° CNSS : 253712-57

Les associés de la société Komax Testing Tunisia sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 9 juin 2025 à 10heures au siège social de la société, 16 Rue de l'énergie solaire Zone Industrielle Charguia I CP2035, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024

- Lecture et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2024

- Quitus aux gérants

- Affectation des résultats

- Pouvoirs en vue des formalités.

2025401499SRLB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un acte de propriété

Mme Wassila Afaya, titulaire de la CIN n°04189001 pour le compte de sa mère décédée feue Salha Said, titulaire de la CIN n°04122714, déclare que l'acte de propriété n° 15/3217, objet du titre foncier N° 58871 Monastir sis à délégation Téboulba Gouvernorat de Monastir.

Une attestation de perte a été délivrée par le poste de police de Téboulba sous N°252 le 30/4/2025.

2025S00571DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Monsieur Adel ben Mohamed Belhaj annonce la perte de son titre de propriété n°03/8011 daté le 9/7/2005 relatif au titre foncier n°43595 Monastir et il a obtenu un certificat de perte concernant le titre de propriété mentionné ci-dessus éditée par le chef de poste de police national de Moknine el gharbia daté du 18/07/2024 sous le numéro 400.

Cet avis a été publié au journal "le Quotidien" le 16/4/2025.

2025S00572DIVD2

Avis

Mohamed Saleh Belarbi annonce au public qu'il possède les parcelles suivantes : n°3 d'une superficie de 467 m², n° 6 d'une superficie de 422 m², n°7 d'une superficie de 461 m², n°8 d'une superficie de 450 m², n°10 d'une superficie de 453 m² et n°11 d'une superficie de 452 m² situés sur route Saltaniya, km 13, Sfax. Ils ont été acquis par le partage en date du 15/7/2015, enregistré le 3/9/2015, n°M046561, dressé par les notaires Mohamed Mzid et son père Mohamed, et leur acte de propriété a disparu et il veut extraire une deuxième copie de propriété et qui veut s'opposer s'adresse auprès du notaire de Sfax Mzid Mohamed dans un délai de trente jours à partir de la date de cet avis.

2025X00581DIVD2

Perte

Mr Azaiez Kamel CIN n°01262621 déclare que son titre de propriété acte notarié daté le 24/08/2015 dressé par les notaires Chaabouni Hechmi et Chaieb Hedhemi, qu'elle a égaré, et entend réitérer une copie qui tiendra lieu de copie originale, celui qui a une opposition, qu'il la présente à l'étude de maître Hechmi Chaabouni à Mahres, Rue des Martyrs dans un délai ne dépasse pas 30 jours à partir de la parution de la présente annonce.

2025X00585DIVD2

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat du Kef

Avis de publicité
de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;
- Vu l'article 16 du code des droits réels;
- Vu le décret n° 96-1495 du 02 Septembre 1996 portant délimitation du domaine privé de l'Etat dans les délégations du gouvernorat du **Kef**;
- Vu le décret n° 96-2040 du 23 Octobre 1996 relatif au report des opérations de reconnaissance et de délimitation dans les délégations du gouvernorat du **Kef**;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat du **Kef** porte à la connaissance du public qu'en date du **24/01/2025**,les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, ont été déposés au siège du gouvernorat du Kef.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ces terrains, doit les déclarer et consigner ses titres de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat du Kef, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie approximative En m2	Limites	T.P.D
Ain Fdhil	ElKsour	20014	**Nord :** La Zone cadastrale Secteur «J » Ain Fdhil **Sud :** La Zone cadastrale Secteur «J » Ain Fdhil **Est :** La Zone cadastrale Secteur «J » Ain Fdhil **Ouest :** La Zone cadastrale Secteur «J » Ain Fdhil	104297
Ain Fdhil	ElKsour	19129	**Nord :** La Zone cadastrale Secteur «J » Ain Fdhil **Sud :** La Zone cadastrale Secteur «J » Ain Fdhil **Est :** La Zone cadastrale Secteur «J » Ain Fdhil **Ouest :** La Zone cadastrale Secteur «J » Ain Fdhil	104298
Ain Fdhil	ElKsour	192624	**Nord :** La Zone cadastrale Secteur «J » Ain Fdhil **Sud :** La Zone cadastrale Secteur «J » Ain Fdhil **Est :** La Zone cadastrale Secteur «J » Ain Fdhil **Ouest :** La Zone cadastrale Secteur «J » Ain Fdhil	110222

Ain Fdhil	ElKsour	65755	**Nord :** La Zone cadastrale Secteur «J » Ain Fdhil **Sud :** La Zone cadastrale Secteur «J » Ain Fdhil **Est :** La Zone cadastrale Secteur «J » Ain Fdhil **Ouest :** La Zone cadastrale Secteur «J » Ain Fdhil	110223
Ain Fdhil	ElKsour	5828	**Nord :** La Zone cadastrale Secteur «J » Ain Fdhil **Sud :** La Zone cadastrale Secteur «A » Louata **Est :** La Zone cadastrale Secteur «J » Ain Fdhil **Ouest :** La Zone cadastrale Secteur «J » Ain Fdhil	110224
Ain Fdhil	ElKsour	3792	**Nord :** La Zone cadastrale Secteur «B » Medina Parcelle N° 74 **Sud :** Nacer Werteni **Est :** La Zone cadastrale Secteur «B » Medina Parcelle N° 74 **Ouest :** La Zone cadastrale Secteur «B » Medina Parcelle N° 74	110225
Ain Fdhil	ElKsour	155025	**Nord :** La Zone cadastrale Secteur «L » Ain Fdhil **Sud :** Oued **Est :** Oued **Ouest :** La Zone cadastrale Secteur «L » Ain Fdhil	110227
Benainine	Kef	1129	**Nord :** Inconnu et Impasse **Sud :** Route **Est :** T.F N° 39945 et Mosquée **Ouest :** Rue	110228
Benainine	Kef	1295	**Nord :** Résidence **Sud :** Résidence **Est :** Place Chikh Ali Ben Aissa **Ouest :** Résidence	110226

2025R01188MINA4

Caisse Nationale de Sécurité Sociales

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1-Les états financiers sont élaborés et présentés conformément aux normes comptables tunisiennes.

2-Les cotisants et comptes rattachés sont constitués par les soldes débiteurs des employeurs et des travailleurs non salariés arrêtés au 31 décembre ainsi que les cotisations estimées du 4ème trimestre.

3- Les assurés sociaux et les comptes rattachés sont constitués par les soldes créditeurs des comptes des assurés sociaux arrêtés au 31 décembre ainsi que les charges à payer et les provisions pour charges au titre des prestations gérées par la caisse.

4-Les liquidités et équivalents de liquidités sont constitués par les avoirs en caisses, banques et établissements assimilés et les placements à court terme facilement convertibles en un montant connu de liquidités dont la valeur ne risque pas de changer.

5-Les produits techniques regroupent principalement le montant « net constaté » des cotisations en principal sans T.O et le montant « net recouvré » des cotisations en taxation d'office et en pénalités au titre des quatre trimestres civils.

6-Les charges techniques regroupent principalement les prestations familiales, les assurances sociales (indemnités de décès et capital décès), les prestations de vieillesse, d'invalidité et de survivants, les prestations du régime de protection sociale et les Actions sanitaires aux pensionnés ainsi que les actions sociales.

7- Les charges administratives regroupent principalement les charges de personnel et les services extérieurs engagés par la CNSS dans le cadre de l'accomplissement de sa mission de gestion des régimes de sécurité sociale ainsi que les dotations aux amortissements et les provisions pour dépréciation des valeurs des actifs à usage administratif.

CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

BILAN

(En Milliers de Dinars)

ACTIFS	NOTES	AU 31 DECEMBRE	
		2023	2022
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations Corporelles et Incorporelles		218 876	208 695
Moins : Amortissements		-142 243	-134 821
		76 633	**73 874**
Immobilisations financières		462 220	447 080
Moins : Provisions		-62 816	-62 149
		399 404	**384 931**
Total des Actifs Immobilisés		**476 037**	**458 805**
Autres Actifs non Courants		**124**	**124**
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		**476 161**	**458 929**
ACTIFS COURANTS			
Total Cotisants et comptes rattachés	2	7 562 028	7 096 841
Moins : Provisions		-4 304 972	-4 000 944
		3 257 056	**3 095 897**
Autres Actifs Courants		1 026 359	800 908
Moins : Provisions		-70 961	-68 688
		955 398	**732 220**
Actifs gérés pour le compte de la CNAM		**34 955**	**35 511**
Placements et autres Actifs Financiers		**80 696**	**78 456**
Liquidités et Equivalents de Liquidité	4	520 546	521 546
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		**4 848 651**	**4 463 630**
TOTAL DES ACTIFS		**5 324 812**	**4 922 559**

CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

BILAN

(En Milliers de Dinars)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	NOTES	AU 31 DECEMBRE	
		2023	2022
CAPITAUX PROPRES			
Réserves		-4 384 530	-3 433 036
Résultat de l'exercice		**-941 929**	**-951 450**
Total des Capitaux Propres		**-5 326 459**	**-4 384 486**
PASSIFS			
Passifs Non Courants			
Provisions pour risques et charges		40 982	32 323
Total des Passifs Non Courants		**40 982**	**32 323**
Passifs Courants			
Assurés Sociaux et Comptes Rattachés	3	306 075	332 570
Cotisants et Comptes Rattachés		527 790	254 680
Autres Passifs Courants		1 697 450	1 675 839
Comptes courants CNAM		8 078 974	7 011 633
Total des Passifs Courants		**10 610 289**	**9 274 722**
TOTAL DES PASSIFS		**10 651 271**	**9 307 045**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		**5 324 812**	**4 922 559**

CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

ETAT DE RESULTAT

(En Milliers de Dinars)

	NOTES	AU 31 DECEMBRE	
		2023	2022
PRODUITS TECHNIQUES	5	**4 556 899**	**4 168 650**
CHARGES TECHNIQUES	6	**-5 582 729**	**-5 119 707**
Résultat Technique		**-1 025 830**	**-951 057**
Provisions pour depré Comptes des Cotisants et Assurés sociaux	7	-158 675	-144 985
Résultat Technique net des provisions		**-1 184 505**	**-1 096 042**
Produits des Placements nets d' Impôt		51 723	42 267
Produits des policliniques et du CAO (*)		7 146	8 561
Facturation à la CNAM (*)		104 055	89 181
Charges Administratives (frais de gestion nets des récupérations)		-204 472	-153 793
Charges des policliniques et du CAO (*)		-111 201	-97 742
Résultat d'Exploitation		**-1 337 254**	**-1 207 568**
Autres produits Ordinaires		396 729	260 164
Autres charges Ordinaires		-1 404	-4 046
Résultat des Activités Ordinaires		**-941 929**	**-951 450**
RESULTAT DE L'EXERCICE		**-941 929**	**-951 450**

CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(En Milliers de Dinars)

	NOTES	AU 31 DECEMBRE	
		2023	2022
Flux de Trésorerie liés à l'exploitation :			
_ Encaissements des cotisations	5	7 000 618	6 314 295
_ Décaissements des prestations sociales	6	-5 546 099	-4 941 697
_ Encaissements des revenus des placements		40 497	25 717
_ Encaissements au titre des opérations gérées pour le compte des tiers		1 148 853	872 287
_ Decaissements au titre des opérations gérées pour le compte des tiers		-2 409 278	-1 891 731
_ Décaissements au titre des frais de gestion	7	-172 701	-138 623
Flux Net de Trésorerie d'exploitation :		**61 890**	**240 248**
Flux de Trésorerie liés aux Investissements :			
_ Acquisitions d'immob. corporelles et incorporelles		-7 650	-6 881
_ Cession d'immobilisations		292	
_ Prêts consentis		-96 846	-75 063
_ Recouvrement en principal des prêts		41 314	34 810
Flux Net de Trésorerie des Investissements :		**-62 890**	**-47 134**
Variation de Trésorerie		**-1 000**	193 114
Trésorerie au début de l'exercice		521 546	328 432
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4	**520 546**	**521 546**

2025R01208BCFA5

SICAV SECURITY
Société d'Investissement à capital Variable
Régie par le code des Organismes de Placement Collectif
(Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001)
RC : B171721998 Tunis - Matricule fiscal : 632956L/N/M/000

ETATS FINANCIERS SICAV SECURITY AU 31/12/2024

LES ETATS FINANCIERS DANS LEURS INTEGRALITES
SONT PUBLIES AU BULLETIN OFFICIEL DU CMF

BILAN SICAV SECURITY AU 31/12/2024

		31/12/2024	31/12/2023
	ACTIF		
AC1 -	Portefeuille titres	**724 733**	**704 763**
a -	Actions, valeurs assimilées et droits attachés	183 788	181 553
b -	Obligations et valeurs assimilées	540 946	523 210
c -	Autres valeurs	-	-
AC2 -	Placements monétaires	**290 362**	**308 150**
a -	Placements monétaires	-	222 277
b -	Disponibilités	290 362	85 873
AC3 -	Créances d'exploitation	-	-
AC4 -	Autres actifs		
	Total Actif	**1 015 096**	**1 012 913**
	PASSIF		
PA1 -	Opérateurs créditeurs	**910**	**1 018**
PA2 -	Autres créditeurs divers	**273**	**277**
	Total Passif	**1 184**	**1 295**
	ACTIF NET		
CP1 -	Capital	**967 792**	**1 018**
CP2 -	Sommes distribuables	**46 120**	**47 704**
a -	Sommes distribuables des exercices antérieurs	48	22
b -	Sommes distribuables de l'exercice	46 072	47 681
	Actif Net	**1 012 912**	**1 011 618**
	Total Passif et Actif Net	**1 015 096**	**1 012 913**

ETAT DE RESULTAT SICAV SECURITY AU 31/12/2024

		Année 2024	Année 2023
PR1 -	Revenus du portefeuille titres	**46 523**	**44 343**
a -	Dividendes	8 877	8 924
b -	**Revenus des obligations et valeurs assimilées**	**37 646**	**35 419**
PR2 -	Revenus des placements monétaires	7 817	17 735
	Total des revenus de placements	**54 341**	**62 078**
CH1 -	**Charges de gestion des placements**	-11 235	-12 047
	Revenus nets des placements	**43 105**	**50 031**
CH2 -	Autres charges	**-1 641**	**-1 946**
	Résultats d'exploitation	**41 464**	**48 085**
PR4 -	Régularisation du résultat d'exploitation	**4 608**	**-404**
	Sommes distribuables de la période	**46 072**	**47 681**
PR4 -	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	**-4 608**	**404**
	Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	2 230	-5 767
	Frais de négociation	-	-109
	Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	-	1 600
	Résultat de la période	**43 694**	**43 809**

SICAV SECURITY
Société d'Investissement à capital Variable
Régie par le code des Organismes de Placement Collectif
(Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001)
RC : B171721998 Tunis - Matricule fiscal : 632956L/N/M/000

VARIATION DE L'ACTIF NET SICAV SECURITY AU 31/12/2024 :

		Année 2024	Année 2023
AN1 -	Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations	**43 694**	**43 809**
a -	Résultat d'exploitation	41 464	48 085
b -	Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	2 230	-5 767
c -	**Variation des plus ou moins-values réalisées sur cession titres**	**-**	**1 600**
d -	Frais de négociation de titres	-	-109
AN2 -	Distribution de dividendes	**-35 567**	**-42 995**
AN3 -	Transactions sur le capital	**-5 833**	**28 844**
a -	*Souscription*	**605 864**	*376 860*
	Capital	583 893	369 121
	Régularisation des sommes non distribuables	119	-446
	Régularisation des sommes distribuables	21 852	8 185
b -	*Rachats*	**-611 697**	**-348 016**
	Capital	-581 374	-339 991
	Régularisation des sommes non distribuables	-990	-31
	Régularisation des sommes distribuables	-29 333	-7 995
	Variation de l'actif net	**2 293**	**29 658**
AN4 -	Actif net		
a -	Début de période	1 011 618	981 960
b -	Fin de période	**1 013 911**	**1 011 618**
AN5 -	Nombre d'actions (ou de parts)		
a -	Début de période	56 264	54 572
b -	Fin de période	56 411	56 264
	Valeur liquidative	17,974	17,980
AN6 -	Taux de rendement (%)	4,68%	4,24%

2025R01227BCFA5

Cap Oblig Sicav
Société d'Investissement à capital Variable
Régie par le code des Organismes de Placement Collectif
(Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001)
RC : B146302001 Tunis - Matricule fiscal : 770729 W/N/M/000
Siège social : 25, rue du Docteur Calmette - 1082 Tunis Mahrajène

ETATS FINANCIERS CAP OBLIG SICAV AU 31/12/2024

LES ETATS FINANCIERS DANS LEURS INTEGRALITES
SONT PUBLIES AU BULLETIN OFFICIEL DU CMF

BILAN CAP OBLIG SICAV AU 31/12/2024

		31/12/2024	31/12/2023
	ACTIF		
AC1 -	Portefeuille titres	**28 858 706**	**29 161 921**
a -	Actions, valeurs assimilées et droits attachés	1 942 098	1 817 701
b -	Obligations et valeurs assimilées	26 916 607	27 344 220
c -	Autres valeurs	-	-
AC2 -	Placements monétaires	**9 734 252**	**10 472 532**
a -	Placements monétaires	7 459 294	9 418 146
b -	Disponibilités	2 274 958	1 054 386
AC3 -	Créances d'exploitation		
AC4 -	Autres actifs		
	Total Actif	**38 592 958**	**39 634 453**
	PASSIF		
PA1 -	Opérateurs créditeurs	**29 882**	**29 922**
PA2 -	Autres créditeurs divers	**7 706**	**7 821**
	Total Passif	**37 587**	37 743
	ACTIF NET		
CP1 -	Capital	**36 332 728**	37 469 686
CP2 -	Sommes distribuables	**2 222 642**	**2 127 024**
a -	Sommes distribuables des exercices antérieurs	222	218
b -	Sommes distribuables de l'exercice	2 222 420	2 126 806
	Actif Net	**38 555 370**	**39 596 710**
	Total Passif et Actif Net	**38 592 958**	**39 634 453**

ETAT DE RESULTAT CAP OBLIG SICAV AU 31/12/2024

		Année 2024	Année 2023
PR1 -	Revenus du portefeuille titres	**1 962 996**	**1 548 174**
a -	Dividendes		
b -	Revenus des obligations et valeurs assimilées	1 962 996	1 548 174
PR2 -	Revenus des placements monétaires	577 453	915 001
	Total des revenus de placements	**2 540 449**	**2 463 175**
CH1 -	Charges de gestion des placements	-327 922	338 597
	Revenus nets des placements	**2 212 527**	**2 124 578**
CH2 -	Autres charges	**-71 965**	**-45 614**
	Résultats d'exploitation	**2 140 562**	**20 78 965**
PR4 -	Régularisation du résultat d'exploitation	**81 858**	**47 842**
	Sommes distribuables de la période	**2 222 420**	**2 126 806**
PR4 -	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	**-81 858**	**-47 842**
	Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	19 377	965
	Frais de négociation		
	Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	114 541	379 542
	Résultat de la période	**2 274 440**	**2459 472**

Cap Oblig Sicav
Société d'Investissement à capital Variable
Régie par le code des Organismes de Placement Collectif
(Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001)
RC : B146302001 Tunis - Matricule fiscal : 770729 W/N/M/000
Siège social : 25, rue du Docteur Calmette - 1082 Tunis Mahrajène

VARIATION DE L'ACTIF NET CAP OBLIG SICAV AU 31/12/2024 :

		Année 2024	Année 2023
AN1 -	Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations	**2 274 440**	**2 459 472**
a -	Résultat d'exploitation	2 140 562	2 078 965
b -	Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	19 337	965
c -	Variation des plus ou moins-values réalisées sur cession titres	114 541	379 542
d -	Frais de négociation de titres	0	0,000
AN2 -	Distribution de dividendes	**-933 278**	**-909 980**
AN3 -	Transactions sur le capital	**-2 382 502**	**8780 801**
a -	*Souscription*	**45 021 999**	*57 362 070*
	Capital	43 244 819	55 818 024
	Régularisation des sommes non distribuables	75 316	148 362
	Régularisation des sommes distribuables	1 701 864	1 395 684
b -	*Rachats*	**-47 404 501**	**-48 581 269**
	Capital	**-44 519 605**	**-46 400 386**
	Régularisation des sommes non distribuables	**-71 366**	**-170 088**
	Régularisation des sommes distribuables	-2 813 530	2 010 795
	Variation de l'actif net	**-1 041 340**	**10 330 293**
AN4 -	Actif net		
a -	Début de période	39 596 710	29 266 417
b -	Fin de période	38 555 370	39 596 710
AN5 -	Nombre d'actions (ou de parts)		
a -	Début de période	363 120	270 971
b -	Fin de période	350 766	363 120
	Valeur liquidative	109,918	109,046
AN6 -	Taux de rendement (%)	6,17%	6,34%

2025R01228BCFA5